

Document d'entrée en relation

Cabinet : DBL PATRIMOINE - PERLIB
Forme juridique : SAS, société par actions simplifiées
Adresse siège social : 9 rue Weber, 75116, Paris
Coordonnées de contact : 01 76 42 01 43 - contact@perlib.fr

Dans le cadre de mon activité de conseil en gestion de patrimoine, je suis soumis à diverses réglementations correspondant aux différents statuts que j'exerce. Le présent document est établi en vue de vous présenter le cadre réglementaire dans lequel nous allons travailler.

Je vous adresse les informations réglementaires et les informations complémentaires préconisées par LA COMPAGNIE CIF, association professionnelle agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers), et par l'association professionnelle, la CNCEF (Chambre Nationale des Conseils Experts Financiers), associations agréées par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), dont je suis adhérent.

Présentation des activités du cabinet

Notre société DBL Patrimoine (PERLIB) est enregistrée auprès de l'ORIAS sous le numéro : 21 002 727 (www.orias.fr) en qualité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) et membre de la CNCEF en qualité de courtier en assurance, et enregistré auprès de la CCI de Paris en tant que professionnel sur de la transaction d'immeubles et fonds de commerce.

Notre cabinet recrute en CDI (contrat à durée indéterminée) des conseillers(ères) en gestion de patrimoine et peut faire appel à des mandataires, pour l'ensemble de nos activités. Votre conseil vous a spécifié sa qualité durant vos premiers échanges pour vous indiquer s'il(elle) est en CDI ou s'il(elle) est mandataire. Dans les deux cas, la qualité du conseil, la transparence des coûts et le suivi client supportent les mêmes conditions.

- **Conseiller en Investissements Financiers (CIF) ;**

Dans l'exercice de notre activité de CIF, le cabinet fournit des conseils en investissement de manière non indépendante. Le conseil en investissement non indépendant repose sur une analyse large et diversifiée des instruments ou services financiers disponibles sur le marché. La rémunération du conseil s'effectue de manière non indépendante au sens large (définition au paragraphe "Rémunération du cabinet") et pourra se faire sous forme de rétrocessions de commissions et/ou d'autres avantages monétaires ou non monétaires perçus ou reçus de la part de nos partenaires distributeurs, cumulés éventuellement à des honoraires. Cette rémunération est justifiée par une amélioration de la qualité de notre prestation et dans l'objectif d'agir au mieux de vos intérêts. Notre cabinet ne se limite pas à ses propres partenaires commerciaux, il peut ouvrir de nouveaux partenariats pour répondre aux besoins et exigences de ses clients.

La nature du conseil ainsi que les contours de la rémunération vous seront communiqués de manière plus précise au sein de la lettre de mission.

L'autorité de contrôle pour l'activité CIF est :

Autorité des Marchés Financiers
17 Place de la Bourse
75 082 PARIS Cedex 02

- **Intermédiaire en Assurance (IAS) ;**

Dans l'exercice de notre activité d'intermédiaire en assurance (IAS) en qualité de courtier en assurance, notre cabinet est non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs compagnies d'assurance et peut communiquer sur simple demande du client, le nom de ces dernières.

Dans le cadre de cette activité je ne suis pas autorisé à encaisser des fonds destinés à un assuré ou à une compagnie d'assurances, sauf dans le cadre de l'IARD.

Dans le cadre de l'exercice de notre activité d'intermédiation en assurance, notre prestation est fournie sur un conseil approprié permettant de conseiller le produit le plus adapté aux besoins du client, et le formaliser au sein d'un rapport d'adéquation.

L'autorité de contrôle des activités IAS et IOBSP est :

ACPR
4 place de Budapest
Direction du Contrôle des Pratiques Commerciales
75436 PARIS Cedex 9

- **Pour la transaction d'immeubles et fonds de commerce :**

Notre cabinet est titulaire de la carte professionnelle n°CPI75012022000000149 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, activité pour laquelle le cabinet ne peut percevoir aucun fonds, effet ou valeur. Le cabinet a souscrit une garantie financière de 150 000 €, auprès de ASSURUP sous la police n°RCP22012633024, Assurup, 61 Avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine.

L'autorité de contrôle de l'activité immobilière est :

DGCCRF
La Direction Générale de la concurrence, consommation et de la répression des fraudes,
56 boulevard Vincent Auriol, Télédocus 042,
75013 Paris Cedex 13

Liste des partenaires (non-exhaustif et pouvant faire l'objet de modifications dans le temps) :

ACTIVITÉ	TYPE DE SUPPORT	NOM PARTENAIRE
IAS	Assurance-vie et épargne retraite	GNCA (Groupement national des courtiers d'assurances)
IAS	Assurance-vie et épargne retraite	Swisslife Assurance et Patrimoine
IAS	Assurance-vie et épargne retraite	Abeille Assurances
IAS	Assurance-vie et épargne retraite	Eres Group
IAS	Assurance-vie et épargne retraite	Cardif
IAS	Assurance-vie et épargne retraite	Le GAN
IAS	Assurance-vie et épargne retraite	Garance
IAS	Epargne retraite	Generali Vie
IAS	Assurance-vie et épargne retraite	Generali Patrimoine
IAS	Assurance-vie et épargne retraite	Corum l'épargne
IAS / CIF	Assurance-vie Luxembourgeoise	Wealins
IAS / CIF	Assurance-vie, Assurance-vie Luxembourgeoise	AXA Thema
CIF	Private Equity	Interinvest
CIF	Private Equity	Altaroc
CIF	Private Equity	Opale Capital
CIF	Private Equity	Eurazeo
CIF	Private Equity	Peqan
CIF	Girardin	Financ'ile
CIF	Girardin	CF Profina
CIF	SCPI / OPCI	Corum Asset Management
CIF	SCPI / OPCI	Eres Group - Primaliance
CIF	SCPI / OPCI	Consultim Finance
CIF	SCPI / OPCI	Sofidy

CIF	SCPI / OPCV	Aestiam
CIF	SCPI / OPCV	Arkea REIM
CIF	SCPI / OPCV	Novaxia
CIF	GFI	Sogenial - Coeur Forest
CIF	Crowdfunding	Finple
CIF	Crowdfunding	Clubfunding
CIF	Vins et spiritueux	Cavissima
Carte T	Immobilier	GreenCity Promotion
Carte T	Immobilier	Kaufman and Broad
Carte T	Immobilier	Altarea Cogedim
Carte T	Immobilier	Vinci Immobilier

Organisation et bonne conduite

Je vous confirme que conformément aux Codes de Bonne Conduite de LA COMPAGNIE CIF, et de La CNCEF, j'ai pris l'engagement pour maintenir mon adhésion, de suivre des formations réglementaires obligatoires, de justifier annuellement d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle, de produire mon casier judiciaire et de déclarer immédiatement, sous peine de déchéance, tout événement susceptible de le modifier, enfin de respecter toutes les dispositions incluses dans le Code de Bonne Conduite de LA COMPAGNIE CIF et La CNCEF.

Traitement des réclamations

La réclamation peut être exprimée lors d'un rendez-vous mais doit être adressée par écrit à la direction du cabinet par courrier recommandé avec accusé de réception au 9 rue Weber 75116 PARIS ainsi que par e-mail à l'adresse contact@perlib.fr avec en objet de l'e-mail "RECLAMATION CLIENT - Nom et prénom du client".

Le Cabinet accuse réception de la réclamation dans le délai de 10 jours ouvrables à compter de la réception de la réclamation ; et a deux mois maximum pour y répondre, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

En cas de réponse insatisfaisante le client peut ensuite contacter :

Document non contractuel et réservé au(x) seul(s) destinataire(s) ainsi qu'à la société PERLIB, et désigne DBL PATRIMOINE, société par actions simplifiée au capital de 15 070,20 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 894514736, dont le siège social est situé au 9 rue Weber, 75116, Paris. La Société est enregistrée auprès de l'Organisme pour le Registre unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance (« ORIAS ») en qualité d'intermédiaire en assurance, banque et finance sous le numéro et en qualité de « CIF » (conseiller en investissement financier) sous le numéro 21002727. La Société est détentrice de la carte professionnelle de transaction sur immeuble et fonds de commerce, délivrée par la CCI de Paris sous le numéro : CPI750120220000014. Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur.

Pour l'activité CIF, IAS et IMMO :

CNPM Médiation Consommation
27 avenue de la Libération
42400 Saint Chamond
Tél. : 09 88 30 27 72

contact-admin@cnpm-mediation-consommation.eu
<https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/>

En second lieu, spécialement pour l'activité de CIF :

Le Médiateur de l'AMF (instruments financiers et services d'investissements) :
Autorité des Marchés Financiers
17, Place de la Bourse
75 082 Paris Cedex 02

<http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Presentation.html>

En cas d'échec de la médiation, vous aurez la possibilité en dernier recours, de saisir le tribunal relevant de la juridiction compétente qui pourra statuer sur tout litige.

Traitement des données personnelles et confidentialité

Notre travail nécessitant un accès, un stockage et l'exploitation d'informations personnelles, que vous voudrez bien nous confier, nous nous engageons à respecter le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 28 mai 2018.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de nos activités et des services proposés sont collectées et traitées par DBL Patrimoine en qualité de responsable de traitement. Le délégué à la protection des données personnelles au sein du cabinet est : **Henri des Rieux**, directeur des opérations.

Notre cabinet s'engage à ne collecter et traiter les données recueillies qu'au regard des finalités de traitement convenues (consentement, nécessité contractuelle, respect d'une obligation légale) entre notre cabinet et son client, à en préserver la sécurité et l'intégrité, à ne communiquer ses informations qu'aux tiers auxquels il est nécessaire de les transmettre pour la bonne exécution des missions confiées. Les appels téléphoniques réalisés par le conseiller auprès du client, ainsi que les appels client réalisés auprès du conseiller et du service client sont susceptibles d'être enregistrés à des fins de formations et de protection du client. Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite archivées pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige. Concernant vos proches nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite archivées pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas

de litige. Concernant vos proches nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail : contact@perlib.fr.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Information et des Libertés).

Les informations personnelles recueillies dans le cadre de nos activités sont enregistrées dans un fichier informatisé traité par Henri des Rieux pour la gestion et le suivi de la relation client. Elles sont conservées pendant toute la durée de la relation et pendant un délai raisonnable après la fin de celle-ci et sont destinées à l'ensemble des collaborateurs du cabinet et personnes externes pour la bonne réalisation de notre mission.

Nous vous informons que vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'un droit de restriction sur l'utilisation, d'un droit d'opposition à l'utilisation, d'un droit à l'effacement ou encore d'un droit à la portabilité de vos données personnelles. Vous pouvez ainsi bénéficier de ces droits à tout moment en nous informant directement à l'adresse suivante :

- par courrier électronique : contact@perlib.fr
- par courrier postal : 9 rue Weber 75116 PARIS

À défaut du respect du délai de traitement de votre demande, vous disposez d'un droit à introduire une réclamation auprès de la CNIL, autorité de contrôle compétente, via leur site internet ou par voie postale : **CNIL - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 75334 PARIS CEDEX 07.**

Par ailleurs, le cabinet s'abstient, sauf accord express, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients.

Rémunération du cabinet

Notre mission est rémunérée par des commissions ou des rétrocessions de commissions par les établissements promoteurs de produits liés aux investissements que vous réaliserez. Cette typologie de rémunération entre dans le cadre d'un conseil dit non indépendant.

Le conseil en investissement non-indépendant repose sur une analyse diversifiée de manière large des instruments ou services financiers disponibles sur le marché, et sans pour autant se limiter aux instruments ou services des entités partenaires au cabinet. La rémunération pourra se faire sous forme de rétrocessions de commissions et/ou d'autres avantages monétaires ou non monétaires perçus ou reçus de la part de nos partenaires, cumulés éventuellement à nos honoraires. Cette rémunération est justifiée par une amélioration de la qualité de notre prestation et dans l'objectif d'agir au mieux de vos intérêts.

Le cas échéant, la prestation de conseil s'élèvera au montant défini par le ou les établissements retenus et pour lesquels des investissements seront réalisés. Cette rémunération portera sur des frais acquittés par le client tels que les droits d'entrée, les droits de sortie, les frais de gestion, etc. Le cabinet percevra tout ou partie de ces frais conformément aux conditions de distribution convenues dans la convention signée avec le promoteur de produits d'investissements financiers. Le cabinet peut percevoir des avantages monétaires ou non monétaires sous réserve qu'ils ne puissent générer de conflit d'intérêt.

Moyens de communications

Nous vous informons que nous communiquerons avec vous par les moyens suivants :

- Par courrier
- Par tout autre support durable (e-mail, site internet dédié, application de chat en ligne, sms, Whatsapp etc...) dès lors que les clients auront opté formellement pour la fourniture des informations sur cet autre support et que ce même support se révélera adapté au contexte dans lequel seront conduites les affaires.
- Dans le cadre de notre activité IAS et selon les dispositions de l'article L.111-10 II. du code des assurances ces mentions seront indiqués dans les contrats souscrits.

Les coordonnées de contact suivantes que vous nous avez communiquées pourront à tout moment être utilisées en vue de sécuriser et d'authentifier nos échanges. En signant ce présent document, vous acceptez que les informations soient communiquées par le biais d'un support durable autre que le papier, à savoir par courriel. À tout moment, vous pouvez demander à disposer du document papier ou à revenir à une remise de document sous format papier.

En vous remerciant de la confiance que vous voudrez bien nous accorder,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Document édité et mis à jour le 16 juin 2025 par Alexandre HOTTIAUX, directeur conformité,

Fait à Paris,